

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME

016-2116 02362-20200703-D_2020_6_7-DE
Recu le 10/07/2020

8, place du champ de foire
16440-MOUTHIER-SUR-BOËME

tel : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2020_6_7

L'an deux mille vingt, le vendredi 03 juillet à 19 h 00, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle de réunion à la MJC, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 26 Juin 2020

Présents : 17

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame GIRAUD Isabelle, Madame RENARD Annie, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Votants : 18

Objet : Vote des subventions
aux associations pour l'année
2020

Pouvoirs :

Madame LALANDRE Sophie a donné pouvoir à Madame GIRAUD Isabelle

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame LALANDRE Sophie, Monsieur NICOLLEAU Thierry

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une enveloppe budgétaire a été votée à l'article 6574 "subventions" du Budget Primitif 2020 de la Commune et propose d'individualiser les subventions à octroyer en fonction des demandes reçues. Il rappelle que certaines associations ont bénéficié d'avances de subvention lors du 1er trimestre 2020.

Il précise qu'en vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les membres des associations ne doivent pas prendre part au vote de la subvention des associations auxquelles ils appartiennent.

Après avoir examiné chaque dossier de demande de subvention et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal ATTRIBUE les subventions 2020 aux associations comme suit :

AR PREFECTURE	ASSOCIATIONS COMMUNALES	Subvention 2020 votée - 6574
016-2116 02362-20200703-D_2020-6-7-DE Regu le 10/07/2020	AMICALE DES DONNEURS DE SANG	350,00 €
	ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE MOUTHIER	300,00 €
	AU SON DE LA BOEME	3000,00 €
	BOEME PATRIMOINE	200,00 €
	COMITE SECOURS POPULAIRE DE MOUTHIER	350,00 €
	COMPAGNIE OLIVE DE LUX	500,00 €
	GENERATION BOEME	300,00 €
	L'AGE DE FAIRE	500,00 €
	LES BADISTES DE LA BOEME	500,00 €
	M.J.C JULES BERRY	10000,00 €
	SAUVETAGE ANIMALIER LES GRANDS BOIS	500,00 €
	SCM ECOLE ELEMENTAIRE	1295,00 €
	SCM ECOLE MATERNELLE	641,00 €
	SENTIERS DE BOEME	300,00 €
	SPORTING CLUB DE MOUTHIER - FOOT	13500,00 €
	TENNIS CLUB DE MOUTHIER	5000,00 €
	TOURBIERES ET LOISIRS	300,00 €
	TOTAL ASSOCIATIONS COMMUNALES	37536,00 €
	BANQUE ALIMENTAIRE D'ANGOULÊME ET DE LA CHARENTE	200,00 €
	LES RESTAURANTS DU CŒUR	650,00 €
	CROIX ROUGE	200,00 €
	FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS (ACOMPTE CAMPAGNE DE STERILISATION CHATS ERRANTS)	860,00 €
	LES COMPAGNONS DU VEGETAL	2000,00 €
	CRCATB	200,00 €
	TOTAL AUTRES ASSOCIATIONS	4110,00 €
	EFFERVESCENTRE	
	- Solde culture 2019	4058,00 €
	- Solde social 2019	2090,00 €
	- Solde jeunesse 2019	28054,00 €
	- Culture 2020	10451,96 €
	- Social 2020	20294,41 €
	- Jeunesse 2020 (périsco/TAP)	68068,00 €
	TOTAL EFFERVESCENTRE	133016,37 €
	TOTAL GENERAL	174662,37 €

Les dépenses correspondantes seront imputées au compte 6574, prévus à cet effet, du Budget Principal.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 03/07/2020, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 10/07/2020

Le Maire
Michel CARTIERE

